

Conduite à tenir en cas d'urgence



Trois minutes pour agir : protéger – alerter - secourir

- Gardez votre calme,
- Protégez et rassurez le blessé, donner l'alerte et appelez les secours,
- Prévenez le responsable de l'entreprise et le(s) secouristes
- Balisez la zone



Les numéros d'urgence

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- 112 à partir d'un téléphone portable



L'accident ou la maladie nécessite l'intervention des pompiers

- Donner l'adresse de l'entreprise, sa localisation très précise ainsi que son numéro de téléphone,
- Préciser le nombre de victimes, leur état apparent et la nature de l'accident,
- **Attendre les instructions avant de raccrocher,**
- En attendant les secours, couvrir le blessé, ne pas lui donner à boire, éloigner les curieux,
- Si possible, envoyer une personne à l'entrée de l'entreprise pour accueillir et guider les secours.



L'accident est bénin, non pris en charge par les pompiers ou le SAMU mais nécessite une orientation vers un centre de soins

- Ne jamais se charger de transporter un malade ou un blessé, ni d'accompagner ou d'organiser ce transport quelle qu'en soit la destination (hôpital, cabinet du médecin traitant ou domicile) par le véhicule de l'entreprise ou par la voiture d'un autre salarié.
- **Le transport du salarié se fera par un VSL ou un taxi.**

